



Direction du Service Urbanisme
8, rue Jean Monnet
94130 NOGENT SUR MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

projet arrêté le 8/07/2013

PLAN DES SERVITUDES

D'UTILITE PUBLIQUE

Arrêt	Enquête publique	Approbation
-------	------------------	-------------

MODIFICATIONS :
LE : NATURE :

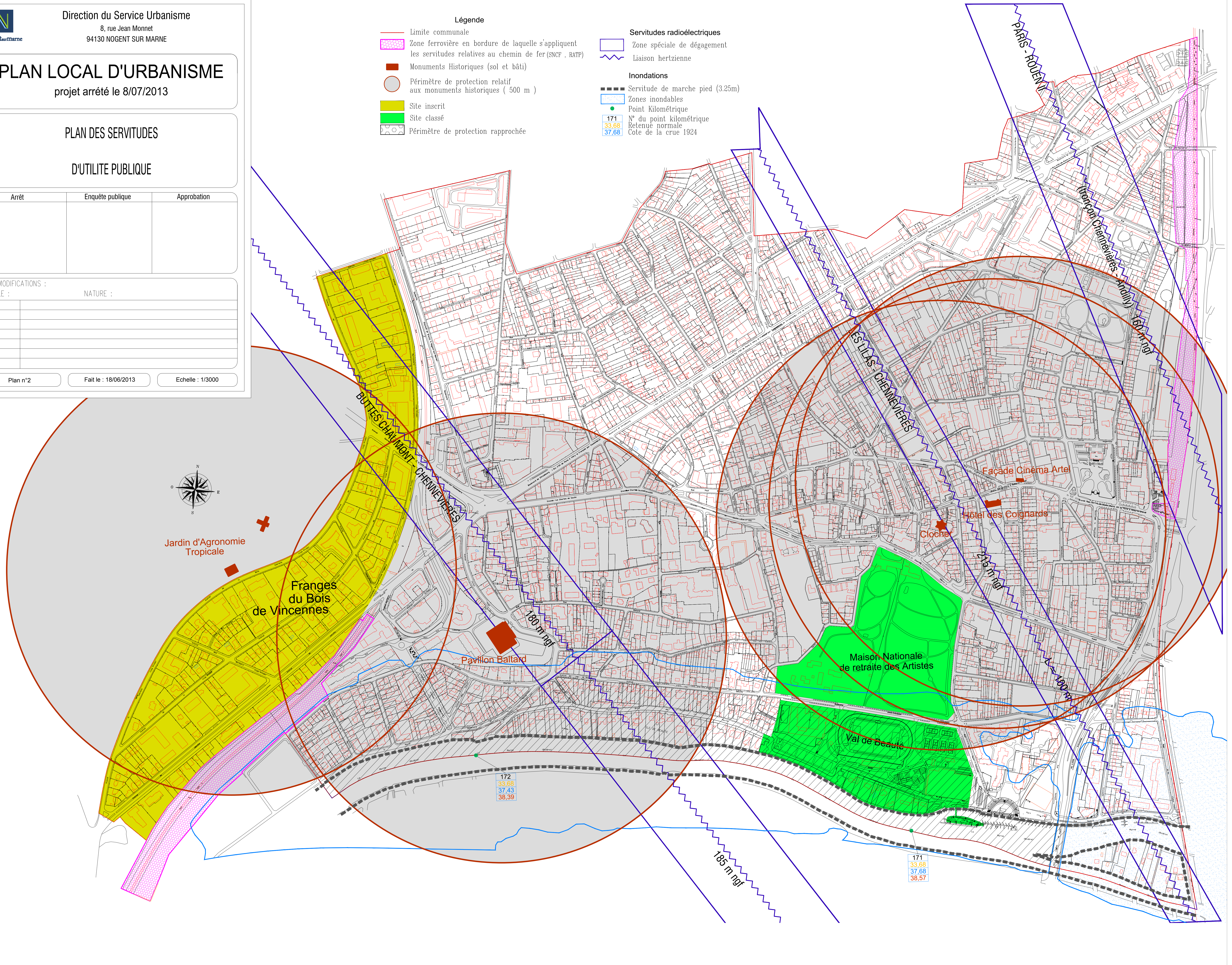
Plan n°2 Fait le : 18/06/2013 Echelle : 1/3000

Légende

- Limite communale
- Zone ferrovière en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (SNCF, RATP)
- Monuments Historiques (sol et bâti)
- Périmètre de protection relatif aux monuments historiques (500 m)
- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection rapprochée

- #### Servitudes radioélectriques
- Zone spéciale de dégagement
 - Liaison hertzienne

- #### Inondations
- Servitude de marche pied (3,25m)
 - Zones inondables
 - Point Kilométrique
 - 171 N° du point kilométrique
 - 33,68 Retenue normale
 - 37,68 Cote de la crue 1924



172
33,68
37,43
38,39

171
33,68
37,68
38,57



Liste des Servitudes d'Utilité Publique : Nogent-sur-Marne

Monument historique classé ou inscrit

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
AC1	Eglise St Saturnin	Cl. MH. : liste de 1862	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1	Façade Cinéma Artel	Inv. MH. : 16 mai 1990	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1	Hôtel des Coignards	Inv. MH. : 18 juin 1991	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1	Pavillon Baltard	Cl. MH. : 20 octobre 1982	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes

périmètre de protection du monument historique: zone de 500 m

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
AC1-500	Eglise St Saturnin(Nogent-sur-Marne)	loi du 31/12/1913 - Cl. MH. : liste de 1862	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Esplanade Dinh :terrain(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Façade Cinéma Artel(Nogent-sur-Marne)	loi du 31/12/1913 - Inv. MH. : 16 mai 1990	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Glande cloche en bois(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Grande serre(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Hôtel des Coignards(Nogent-sur-Marne)	loi du 31/12/1913 - Inv. MH. : 18 juin 1991	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Monument aux morts cambodgiens-laotiens(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Monument aux morts indochinois(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Monument aux morts soldats coloniaux(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Monument aux morts soldats de Madagascar(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes

AC1-500	Monument aux morts soldats noirs(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon Baltard(Nogent-sur-Marne)	loi du 31/12/1913 - Cl. MH. : 20 octobre 1982	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon de la Guyane (Jardin d'Agronomie Tropicale)(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon de la Reunion(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon de la Tunisie(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon de l'Indochine (Jardin d'Agronomie Tropicale)(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon du Congo (Jardin d'Agronomie Tropicale)(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pavillon du Maroc (Jardin d'Agronomie Tropicale)(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Piège à tigre(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pont Kmer(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Pont Tonkinois(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Porte chinoise(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Serre du Dahomey(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC1-500	Urne funéraire(Paris)	loi du 31/12/1913 - Ins. MH. : 1er juin 1994	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation fluviale

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
PM1F	PPRI de la Marne et de la Seine	arrêté du 12 novembre 2007	DDE94/SER/INO

Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
PT1-G	zone de garde: Fontenay telecom	décret du 30/03/1989	France telecom
PT1-P	zone de protection: Fontenay telecom	décret du 30/03/1989	France telecom

Servitude aéronautique de Dégagement

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
T5	aéroport d'orly	Décret du 5 juin 1992	DGAC/DAC-nord service urbanisme

Servitudes concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
PT2LH	ANDILLY - CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Décret du 30/08/1978	France telecom
PT2LH	CHENNEVIERES -sur-MARNE - PARIS BUTTES CHAUMONTS	Décret du 22/05/1980	TDF - DO
PT2LH	CHENNEVIERES-sur-MARNE - FORT DE ROMAINVILLE	Décret du 03/08/1979	TDF - DO

Servitudes de halage et de marchepied, conservation du domaine public fluvial

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
EL3-mar	servitude de marchepied	art 15,16 et 28: code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, art 424: code rural	Service Navigation de la Seine - Joinville-le-Pont
EL3-hal	servitude de marchepied	art 15,16 et 28: code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, art 424: code rural	Service Navigation de la Seine - Joinville-le-Pont

servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
AC2-class	site classé:lieu-dit "Sous la Lune"	S. Cl : 15 février 1921	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC2-class	site classé:Maison Nationale de Retraite des Artistes	S. Cl : 19 février 1909 et 2 avril 1963	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes
AC2-insc	site inscrit:Franges du Bois de Vincennes	S. Ins. : 16 décembre 1980	S.D.A.P - Tour du bois, Château de Vincennes. 94300 Vincennes

Servitudes relatives aux chemins de fer

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
T1	zone ferroviaire	loi du 15 juillet 1845(police des chemins de fer), article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié	RFF

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Code:	Désignation:	Actes particuliers:	Bénéficiaire:
AS1-PPR	Périmètre de protection rapproché : zone Y nord	arrêté du 31/07/2000	Usines des eaux - DDASS 94



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013147-0008

signé par Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région
d'Ile- de- France, Préfecture de Paris
le 27 Mai 2013

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-047 portant inscription au titre
des monuments historiques en totalité de la
maison d'Albert Nachbaur située 3 boulevard
de la République à NOGENT- SUR- MARNE
(Val- de- Marne).



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2013- 047

portant inscription au titre des monuments historiques en totalité de la maison d'Albert Nachbaur située 3 boulevard de la République à NOGENT-SUR-MARNE (Val-de-Marne) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 19 septembre 2012 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de la maison d'Albert Nachbaur, édifiée en 1905 par le cabinet Nachbaur père et fils, dont les réalisations architecturales ont marqué durablement le paysage urbain des communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant en raison de la grande qualité de son architecture et de ses décors de style Art Nouveau ;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1er-. Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la maison d'Albert Nachbaur sise 3 boulevard de la République à NOGENT-SUR-MARNE (Val-de-Marne), y compris le jardin et la grille d'entrée située sur le boulevard, selon le plan annexé, située sur la parcelle n°140 d'une contenance de 1 a 62 ca, figurant au cadastre section AH et appartenant conjointement à Monsieur MATHONNET Jean-Claude, Joseph, Marie et à son épouse Madame BAUBINNEC Jacqueline, Janine, Marthe.

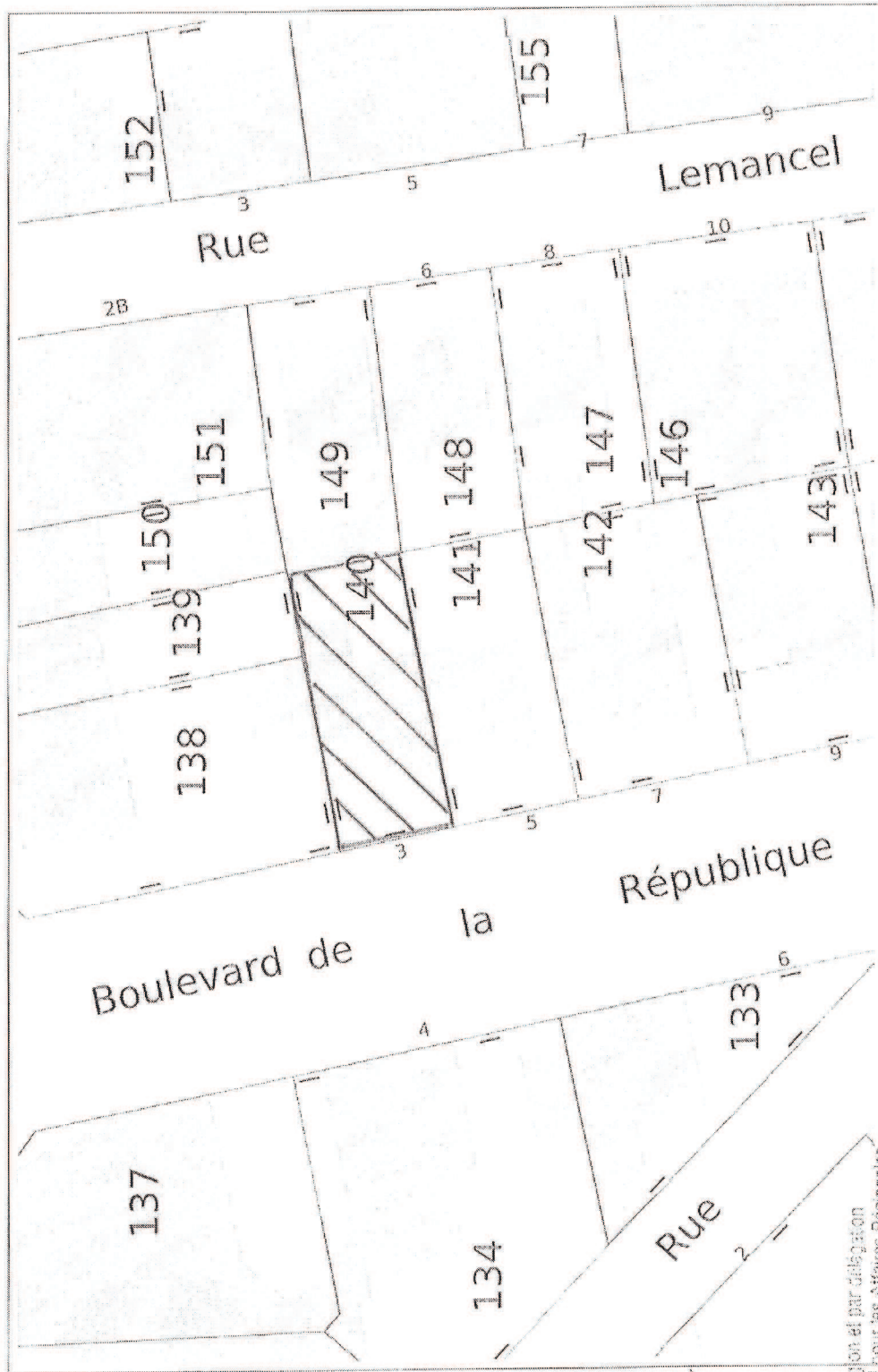
ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3-. Il sera notifié au Préfet du département du Val-de-Marne, au Maire de Nogent-sur-Marne et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **27 MAI 2013**

Pour le Préfet de Région et par délégation
Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
d'Ile-de-France

Laurent FISCUS



27 MAI 2013

Pour le Préfet de Région et par délégation
Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
d'Ile-de-France

Laurent FISCUS